

Invitation destinée à la direction et aux cadres

Message aux collaborateurs d'une fédération sportive envoyé par le service Sponsoring de celle-ci pour le compte de l'entreprise M, partenaire de la fédération :

Chère direction, chers cadres,

*L'entreprise M offre huit billets pour la première mondiale du film « The Movie ». La projection aura lieu **le jj.mm.aaaa en soirée** (plus de détails en annexe).*

*A la demande de l'entreprise M, cette invitation s'adresse en premier lieu à la direction puis aux cadres. Si vous êtes intéressés, veuillez le signaler d'ici au **jj.mm.aaaa** à de Jean Modèle (j.modele@federationsportive.ch). S'il reste des billets après répartition entre la direction et les cadres, le solde sera proposé aux autres collaborateurs (à partir de mardi).*

Les billets seront attribués dans l'ordre des réponses reçues.

Meilleures salutations,

Le service Sponsoring

Appréciation

D'un point de vue juridique, cette offre ne pose aucun problème. L'invitation n'est liée à aucun acte ou omission de la part de la fédération.

D'un point de vue moral, elle n'est pas vraiment problématique non plus. Un partenaire de la fédération sportive lui fournit huit billets de valeur financière modeste pour un événement. Certes, cet événement s'inscrit dans une autre branche, mais pas dans le secteur du luxe, et il est anodin à tous autres égards. Le seul point que la fédération peut trouver discutable en interne, c'est l'attribution de billets destinée prioritairement aux plus hauts échelons hiérarchiques.

Fondamentalement, une telle procédure n'a rien de compromettant. Après tout, l'entreprise qui invite a le droit de décider qui elle souhaite convier. Il serait cependant idéal de disposer d'une réglementation interne transparente prescrivant qui peut accepter quelles invitations et comment. La responsabilité de cette décision revient en principe à la direction.

Réaction de la fédération sportive

La fédération organise un concours pour attribuer les billets et en informe l'entreprise M. Indépendamment de leur fonction ou de leur statut, les collaborateurs intéressés peuvent s'inscrire pour tenter de remporter ceux-ci. Les billets sont ensuite attribués par tirage au sort parmi tous les intéressés. La fédération peut aussi déterminer dès le départ un cercle de destinataires (comme la direction) et rendre les billets excédentaires.